

Économie

"Le compte n'y est pas" pour les fédérations dans la circulaire médico-sociale

Publié le 09/12/21 - 11h12

Malgré les efforts financiers engagés par l'État, les dispositions de la seconde phase de la campagne budgétaire ne suffisent pas. Faute de crédits clairs et adaptés, les fédérations s'inquiètent de voir les déficits des établissements se creuser.

La seconde phase de la campagne budgétaire médico-sociale pour 2021 appelle les ARS à poursuivre la démarche engagée en cours d'année pour compenser les aléas de la crise et financer les revalorisations salariales consenties pour les professionnels d'établissements et de services à domicile (lire notre [article](#)). Problème : les enveloppes octroyées seraient mal réparties, sous-dimensionnées et mal conçues.

"La compensation des surcoûts et des pertes de recettes ne répond que partiellement aux besoins", note d'emblée Clémence Lacour, responsable des relations institutionnelles à la Fnaqpa. Même constat du côté de la FHF et de l'AD-PA. Malgré les efforts de financement mis en place par le Gouvernement, le choix de soutenir les établissements jusqu'au 31 mars suffit à porter un coup à des structures déjà malmenées. Pour l'AD-PA, il faudrait *a minima* compenser jusque la fin octobre. Jusque la fin d'année même, selon la FHF.

Pourquoi ? *"Même si la crise s'est amoindrie en avril, on sait d'expérience qu'il faut plusieurs mois pour retrouver un taux d'occupation classique dès lors que l'on fait face à une crise et une diminution brutale de l'activité",* explique Éric Fregona, directeur adjoint de l'AD-PA.

De nombreux déficits conjoncturels

Une telle situation impacte directement les finances des structures, assurent les trois organisations. D'après l'AD-PA, près de 20% de ses adhérents présenteraient aujourd'hui des déficits conjoncturels. Ceux-ci monteraient à plusieurs centaines de milliers d'euros au sein des établissements de l'AD-PA. 900 000 € de déficit dans le cas le plus extrême.

À leurs yeux, l'inadéquation de la période de compensation n'est pas la seule en cause. L'instruction, qui finalise également le versement des crédits du Ségur, n'aurait pas permis de financer intégralement les revalorisations salariales comme promis par l'exécutif. La première phase de la campagne tarifaire, destinée à rembourser à hauteur de 70% les montants investis pour les évolutions salariales, n'aurait en effet dans certains cas couvert que moitié des dépenses engagées. Un manque à gagner que la seconde phase ne rectifie pour l'heure pas et qui équivaldrait à plusieurs dizaines de milliers d'euros, selon la Fnaqpa.

Construction des enveloppes floue

Dans ce contexte, l'AD-PA insiste sur le rôle essentiel des ARS dans la prise en considération des établissements les plus fragiles. Les pouvoirs publics ont dans cette optique octroyé une enveloppe nouvelle de 52,4 M€. Pas suffisant, pour la Fnaqpa. *"Ce volet prévoit du cas par cas. Or nous observons chez nos adhérents un besoin plus général."* Insuffisants pour répondre aux besoins, ces crédits arrachés en dernière minute dans le cadre des négociations souffrent également d'une répartition jugée *"inégalitaire"* par Éric Fregona.

Se traduit là l'autre écueil de la circulaire, pointé unanimement du doigt par la Fnaqpa, l'Ad-Pa et la FHF : le manque de transparence. "Il existe un flou qui provoque des incertitudes majeures sur les modalités de compensation", déplore Marc Bourquin, conseiller stratégie et responsable parcours, proximité, autonomie et territoire à la FHF. "On a du mal à comprendre comment les enveloppes sont réparties", poursuivent AD-PA et Fnaqpa. Interpellés sur la question par le secteur, les services ministériels auraient en tout état de cause concédé à l'existence de certaines sur-dotations.

Rattrapage : pour un "*contrat de méthode*"

Les organisations attendent désormais un rééquilibrage. Celui-ci devra à leur sens passer par deux actions : la publication de l'enquête diligentée cet été par les services centraux pour mesurer les manques financiers et la mise en place d'un "*contrat de méthode*" souhaité par Marc Bourquin pour objectiver les montants alloués par l'État et les charges réelles engagées par les structures. Pourrait ainsi s'en suivre l'ouverture d'un dialogue pour engager un rattrapage éclairé.

Déblocage de la réserve prudentielle ou réajustement dans la prochaine campagne budgétaire... reste à l'État de déterminer les modalités d'une telle perspective. Si tant est que celle-ci soit envisagée. Dans l'hypothèse inverse, les fédérations sont catégoriques : les établissements se retrouveraient dans l'incapacité de payer l'intégralité de leur masse salariale ou essuieraient de nouveaux déficits. "*Inacceptable*", jugent-elles d'une seule voix.

Agathe Moret